

MINISTÈRE DE LA CULTURE

PREFECTURE DES B-D-R
COURRIER ARRIVE LE

09 JUIL. 2019

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
DE LA LEGALITÉ ET DE
L'ENVIRONNEMENT

Le Directeur du Drassm
à
Monsieur le Préfet de Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Bureau des Installations et Travaux
Réglementés pour la Protection des Milieux
Préfecture des Bouches du Rhône
Place Félix Baret CS 80001
13282 Marseille Cedex 6

**Direction
générale
des Patrimoines**

**Département
des Recherches
Archéologiques
Subaquatiques et
Sous-Marines**

Affaire suivie par
Luc LONG

Poste

Références
Dp 1522

000720

DRASSM
147, plage de l'Estaque
13016 MARSEILLE
(France)

Tél. +33 (0)4 91 14 28 00
Fax +33 (0)4 91 14 28 14
le-drassm@culture.gouv.fr

Marseille, le 30 juin 2019

Objet : La Ciotat Shipyards – Création d'une plateforme de réparation navale pour méga-yachts sur les chantiers navals de La Ciotat

Code de l'environnement – articles L. 181-1 et suivantes et R-181-21 et suivantes
Code du Patrimoine - R523-18

Réf : Dossier suivi par Mme Herbaut, n° 32-2019 AE
Votre courrier du 06/06/2019

Nous accusons réception de votre dossier concernant le projet La Ciotat Shipyards, reçu au DRASSM le 11/06/2019, et avons pris contact avec le responsable du projet pour en évaluer l'impact et la nécessité éventuelle de mettre en œuvre un arrêté de prescription.

Le directeur du Département des Recherches
Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines


Michel L'HOUE